

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. SIX HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS SOUS PEU

Six Égyptiens ont vu leur condamnation à mort confirmée par la Cour suprême militaire et risquent d'être exécutés à tout moment. Ils affirment avoir « avoué » sous la torture qu'ils appartenaient à un groupe armé.

Le 24 mars 2015, la Cour suprême militaire a confirmé la peine de mort prononcée contre **Mohamed Bakry, Hany Amer, Mohamed Afifi, Abdel Rahman Said, Khaled Farg, Islam Said et Ashraf al Gharably** (en l'absence de ce dernier), ainsi que la peine de réclusion à perpétuité prononcée contre deux autres hommes. Ceux-ci ont été déclarés coupables d'avoir attaqué les forces de sécurité entre le 13 et le 19 mars 2014, faisant neuf morts, dont deux officiers. Trois des accusés étaient pourtant en détention au secret au moment des faits.

Selon l'enquête de l'Agence de sécurité nationale et le dossier auquel Amnesty International a eu accès, les forces de sécurité ont arrêté ces hommes dans le village d'Arab Sharkas, au nord du Caire, après avoir fait une descente dans un entrepôt le 19 mars 2014. Ces informations contredisent le compte-rendu des agents concernés, qui ont affirmé avoir tué six hommes dans l'entrepôt, ne laissant aucun survivant. Les avocats et les familles des six condamnés à mort ont confié à Amnesty International que les dates et les lieux des arrestations indiqués dans le dossier de l'affaire étaient faux, étant donné qu'au moment de la descente des forces de sécurité, trois des accusés étaient en détention au secret à la prison militaire d'Al Azouly depuis fin 2013, et que les trois autres ont été appréhendés le 16 mars et placés en détention au secret dans les locaux de l'Agence de sécurité nationale, au Caire.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à annuler l'exécution des six hommes immédiatement et à ordonner qu'ils soient rejugés devant un tribunal civil dans le cadre de procédures conformes aux normes internationalement reconnues en matière d'équité et excluant le recours à la peine de mort ;
- engagez-les à rejeter les déclarations obtenues sous la torture lors de ce nouveau procès et à veiller à ce que ces hommes ne soient pas victimes de torture ou d'autres mauvais traitements ;
- exhortez-les à enquêter sur la falsification des procès-verbaux d'arrestation présents dans le dossier de l'affaire et sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 MAI 2015 À :

Ministre de la Défense

Sedky Sobhy
23 Khalifa Mamoun Street
Kubba Bridge, Cairo, Égypte

Courriel : mmc@afmic.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Président de l'Égypte

Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace, Cairo, Egypt

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains

Mahy Hassan Abdel Latif

Multilateral Affairs and International Security Affairs

Ministry of Foreign Affairs

Corniche al-Nil, Cairo, Égypte

Courriel : contact.us@mfa.gov.eg

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. SIX HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS SOUS PEU

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 19 mars 2014, les forces de sécurité ont fait une descente dans un entrepôt du village d'Arab Sharkas, dans le gouvernorat de Qalyubia, au nord du Caire, au motif que l'établissement appartenait au groupe armé *Ansar Bait Al Maqdes*. Les agents ont tué les six hommes armés qui se trouvaient à l'intérieur. Le ministère de l'Intérieur a plus tard annoncé que les forces de sécurité avaient également arrêté huit autres hommes, ce qui contredit la version des agents concernés, qui ont affirmé à la télévision n'avoir laissé aucun survivant.

Selon les avocats et les proches des accusés, trois de ces derniers ne pouvaient pas être impliqués dans cet événement puisqu'ils étaient détenus au secret à la prison militaire d'Al Azouly à Ismalia, à 130 kilomètres au nord-ouest du Caire, depuis 2013. Amnesty International a pris connaissance de deux demandes adressées par les familles au ministère public. Les avocats de la défense ont indiqué que celui-ci avait ordonné une enquête en février 2014.

D'après leurs proches, Abdel Rahman Said, Islam Said et Khaled Farg ont été appréhendés le 16 mars, les deux premiers dans une agence de voyage du Caire, le troisième à son domicile. Après leur arrestation, ils ont été emmenés à l'Agence de sécurité nationale à Lazougli, au Caire, où ils ont été soumis à des actes de torture visant à leur extorquer des « aveux ». Mohamed Afifi, Mohamed Bakry et Hany Amer ont subi le même sort en détention. Les six hommes ont été transférés fin mars vers la prison de sécurité maximale d'Al Aqrab, dans le complexe pénitentiaire de Tora.

Le procureur militaire les a interrogés à la prison et les a empêchés de contacter leurs avocats ou leurs familles. Khaled Farag avait déjà été questionné à l'hôpital, où il avait dû être conduit car il avait les deux jambes fracturées des suites d'actes de torture.

Ces hommes n'ont pas pu recevoir la visite de leurs proches avant mai et juin. Ils leur ont alors raconté avoir reçu des décharges électriques et avoir été suspendus dans des positions inconfortables pendant plusieurs heures.

Leurs avocats et leurs familles ont confié à Amnesty International que le seul témoin dans l'affaire était l'agent de la sécurité nationale chargé de présenter les éléments à charge. Les familles ont ajouté que des membres de l'Agence de la sécurité nationale avaient menacé d'autres témoins qui auraient pu plaider en faveur des accusés.

Le tribunal n'a pas répondu aux requêtes des avocats de la défense, qui souhaitaient appeler ces témoins à la barre, ignoré les allégations de falsification des procès-verbaux d'arrestation et fondé sa décision sur les « aveux » des accusés.

Les avocats de la défense ont expliqué que les deux hommes condamnés à la réclusion à perpétuité avaient échappé à la peine de mort car le témoin à charge a indiqué qu'ils n'avaient joué aucun rôle dans l'attaque mais qu'ils avaient dit appartenir au groupe armé *Ansar Bait Al Maqdes*.

Noms : Mohamed Bakry Haroun, Hany Mostafa Amer, Mohamed Ali Afifi, Abdel Rahman Said Rizk, Khaled Farg Mohamed, Islam Said Ahmed et Ashraf Ali Hassnain Al Gharably
Hommes